

Intitulé de l'épreuve : EPREUVE DE LANGUE FACULTATIVE : ITALIEN

Nombre de copies : 1

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

1 février 1945, il y a 80 ans les femmes italiennes obtenaient le droit de vote

21 Sole 24 ore - 01 février 2025 (texte adapté)

Premier février 1945. Une date historique pour notre pays, qui, il y a exactement 80 ans reconnaissait finalement aux femmes italiennes le droit de voter, tout de même avec quelques limitations : restaient exclues en effet les moins de 21 ans et les prostituées. Pour instaurer le suffrage universel, un décret fut signé par Umberto II de Savoie pour le gouvernement d'Enrico Bonomi : la norme fut émise le 31 janvier et publiée le premier février. Les élections administratives du printemps 1946 furent le premier test de la nouvelle loi sur le terrain, auquel les femmes répondirent par la participation et l'enthousiasme : l'affluence féminine atteignit en effet quasiment 90%. Au niveau national ensuite, les femmes votèrent pour la première fois le 2 juin 1946 au référendum institutionnel sur la monarchie ou la république et pour les élections de l'Assemblée constituante.

Une route encore longue

« La reconnaissance du droit de vote aux femmes, le 1^{er} février 1945, ne fut pas seulement une victoire pour la démocratie, mais le début d'un parcours pour l'émancipation qui aujourd'hui requiert non seulement

des célébrations, mais aussi une attention constante et des actions concrètes, commente aujourd'hui Antonella Giachetti, présidente nationale de Aidda (Association Entrepreneuses et Femmes Dirigeantes d'Entreprise), célébrant l'anniversaire de la conquête historique. "La parité de genre ne s'atteint pas avec les paroles, mais avec des politiques efficaces, une vision inclusive et surtout à travers un changement de paradigme de pensée".

[...]



Lined writing area with horizontal ruling lines.

